

Rédaction et administration
 1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31
 Abonnement : Suisse 24 fr.
 Etranger 32 fr. - C.C.P. 19-58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
 Av. de la Gare 25 - (027) 3 71 11
 Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48
 Agence Brigue ☎ (028) 3 12 83
 Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
 réclame 50 ct. le mm.
 avis mort. 45 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

CENTRALE DES OCCASIONS
DU VALAIS - SION
MEUBLES

OCCASIONS ET NEUFS

Au fond de la place du Midi, dans la maison Jules Rielle, après la rivière la Sionne. Entrée par la place de Foire et également entrée par la rue du Scex après la station de benzine à gauche. Tél. (027) 2 14 16.

Achats - Ventes - Echanges

POLITIQUE CANTONALE

Après la session

LE DIMANCHE AUX FAMILLES ?

Avons-nous rapporté, dans nos compte-rendus, l'idée lancée par le président du Grand Conseil lors de son discours d'ouverture, de libérer le dimanche de toute manifestation officielle de manière à permettre aux pères de famille de passer cette journée avec les leurs ? M. Lehner a eu raison de ramener dans la discussion cette initiative du samedi anglais. Si l'Etat montre l'exemple à ce propos, il est fort probable que le mouvement sera suivi et que les organisateurs choisiront de plus en plus le samedi pour leurs manifestations. On n'en est pas encore à une loi cantonale, dans ce domaine, mais l'idée mérite d'être suivie de près. Elle rencontre, en tout cas, l'approbation de tous ceux qui ne trouvent plus de place dans leur agenda pour consacrer quelques heures à leurs familles, tant le rythme des manifestations s'accroît et s'amplifie, à toute époque de l'année.

LA SOLUTION DE ROCHE PARAIT L'EMPORTER

Le Grand Conseil a donc voté les subsides pour l'usine d'incinération des ordures du Haut-Valais, à Gamsenried (coût total 4.470.000 Fr.) et pour celle du Centre à Bramois (devis 7 millions) après une discussion portant sur le cas du Haut-Plateau qui désire adopter une solution autonome, sur la base d'un projet datant de 1962.

Pour le Bas-Valais, la solution intercantonale, après des atermoiements irritants, semble obtenir les faveurs des communes intéressées. Une réunion s'est tenue à Aigle où les délégués ont discuté du projet de

Roche, où une société privée s'occuperait de l'exploitation. Ce système — si l'on en croit les initiés — offrirait des avantages certains notamment en ce qui concerne le côté financier.

UNE REVISION QUI TOURNE COURT

On se disait, en parlant de la révision de la Constitution cantonale, qu'il valait la peine de l'entreprendre pour accorder le droit de vote aux femmes et pour ériger en règle générale le système de la représentation proportionnelle lors des élections communales et bourgeoises. L'intérêt était moindre de savoir si un ou deux conseillers d'Etat pouvaient être élus dans le même district.

Aujourd'hui, au terme de débats qui n'eurent même pas le mérite de respecter les décisions antérieures, puisqu'un nouvel élément y a été introduit par la dernière trousse de gouvernement en ce qui concerne les régions, on constate que le vote des femmes est resté en panne, que l'introduction de la RP est devenue tellement nécessaire que plus personne ne songe à en discuter et que l'article 52 (Conseil d'Etat) n'intéresse que ceux qui y découvrent un avantage... ou un inconvénient.

Voici comment une révision devient « revisionnette » !

LE REFERENDUM OBLIGATOIRE

Par contre, la disposition du referendum obligatoire pour toute dépense de caractère permanent non couverte par les ressources budgétaires dépassant 200.000 Fr. continue à exercer ses effets, alors qu'il n'existe plus aucune commune mesurant la valeur de l'argent d'aujourd'hui et celle du temps où cette disposition a été IMPOSÉE au Grand Conseil par la majorité en lieu et place du referendum facultatif qui était proposé.

Il serait grand temps de revenir à des notions plus réelles, en s'attaquant à la révision de cette disposition au profit, peut-être, d'un referendum facultatif dont les conditions seraient allégées.

TAXES CADASTRALES : UNE MOTION

Lors de la reprise de la discussion générale décidée au sujet de l'interpellation Marquis sur la révision partielle des taxes cadastrales actuellement en cours, le Grand Conseil ne pouvait... que discuter !

Pour qu'un vote intervienne, il aurait fallu une motion d'ordre. Dans notre chronique parlementaire, nous avions exprimé l'avis qu'en présence d'une motion, l'Assemblée - si l'on en croit les interventions venant de tous les groupes au sujet de la taxation cadastrale - aurait probablement admis les conclusions de M. Marquis et voté la suspension de la révision.

Or, une motion dans ce sens a été déposée le dernier jour de la session. Elle émane de M. Perraudin (msi).

Il sera intéressant de voir le sort que le Grand Conseil va lui réserver, probablement lors de la deuxième session prorogée, à la fin de l'été.

Gérald Rudaz.

La montagne de beurre... en légère augmentation !

D'après une enquête de la Butyra, la montagne de beurre a augmenté - entre le 2 et 8 juin - de deux wagons de dix tonnes. Ce qui donne, par rapport à la même période de 1967, une augmentation de 106 wagons. Si l'on remonte encore plus loin, jusqu'à juin 1966, l'augmentation est encore plus considérable, puisqu'elle se chiffre à 506 wagons.

Toujours par rapport à la même période de 1967, la production du beurre de table a diminué de 6,3% ; par contre elle a augmenté de 21,3% par rapport à 1966.

Les comptes provisoires pour la période allant de janvier à mai montrent que la vente du beurre de table a diminué de 114 wagons (17,4%) par rapport à la même période de l'année passée. La vente de beurre de cuisine a augmenté de 71,8% (334 wagons) et celle de beurre fondu à bas prix de 810% (243 wagons). La vente totale de beurre a donc augmenté de 23,9%, soit 370 wagons de plus.

Vous m'en direz tant

Quelle que soit la manifestation à laquelle on assiste, il faut compter, selon le calcul des probabilités, sur l'intervention d'un imbécile, et souvent de plusieurs.

Son absence aurait quelque chose d'insolite.

On sait donc qu'un imbécile interviendra, tôt ou tard, on l'attend et s'il tardait à venir, on se prendrait à murmurer avec impatience: «Vite! qu'il arrive et qu'on en soit rapidement débarrassé!»

Comme j'écoutais une émission de variétés, dimanche après-midi à la télé française, une femme apparut qui allait s'imposer par son métier, sa sensibilité, son dynamisme: Joséphine Baker.

Elle n'a plus vingt ans, c'est vrai, mais elle chante encore à ravir, elle a du charme, et elle ne craint pas de faire un tour de danse.

Et puis, elle reprend volontiers certains succès anciens qui ont cette supériorité sur tant de nouveaux, d'être composés par des musiciens et écrits par des paroliers.

Pendant qu'elle chantait avec tant de passion et de sincérité, j'étais inquiet... je ne voyais pas venir l'imbécile.

Des jeunes gens et des jeunes filles applaudissaient Joséphine Baker pour son courage autant que pour son talent, et comprenaient qu'ils avaient sous les yeux, une véritable artiste.

Elle était visiblement heureuse, heureuse de cet hommage de la jeunesse à son passé de probité, à son présent encore plein de promesses et son bonheur faisait plaisir à voir.

Elle y puisait des forces nouvelles. L'imbécile n'était toujours pas là et j'allais croire au miracle, un peu dénoté dans mes prévisions, quand soudain, au moment le plus imprévisible, il apparut!

On peut dire que Joséphine Ba-

ker, poussée inexorablement par le destin, était allée à sa rencontre.

Elle interprétait une chanson qui avait eu durant des années son heure de célébrité: «C'est une fleur de Paris».

Il ne s'agit pas d'un chef-d'œuvre, elle lui permettait pourtant de distribuer des fleurs au public en les cueillant dans un petit panier et de le faire avec une grâce enjouée.

Chaque fois qu'elle tendait une fleur à une fille ou à un garçon, la personne distinguée par elle la prenait et jouait gentiment le jeu.

Joséphine Baker passa devant la formation des «Enfants terribles» et tendit une fleur à l'un d'entre eux qui la prit en souriant, elle s'avança vers un autre et tomba brusquement sur l'imbécile.

Il demeura immobile, fermé, hostile.

Elle crut, sans doute, à une mauvaise blague et sans cesser de sourire, car elle est courageuse, elle insista, la main tendue dans sa direction, longtemps, longtemps...

L'imbécile faisait non de la tête.

Alors son compagnon, qui avait accepté la première fleur, prit la seconde, et Joséphine Baker put achever son refrain sur un ton triomphant, presque désespéré, mais à la fin du spectacle elle ne vint pas saluer le public.

L'imbécile avait réussi à tuer sa joie.

Un meneur de jeu l'interrogea plus tard: «Avez-vous quelque chose contre Joséphine Baker pour ne pas répondre à son geste?»

— Non, non pas du tout.

— Pourquoi l'avez-vous fait?

Il eut cette réponse inattendue et qui montrait qu'il était plus bête encore qu'on avait pensé: «Je suis artiste».

Ca, un artiste! Ah! non, il y a erreur, un imbécile et pire encore, un imbécile prétentieux.

C'est une espèce incurable. A.M.

Genève ne veut pas percevoir de taxe de séjour

Une fois encore, le Grand Conseil est appelé à examiner la question de la perception par les communes d'une taxe de séjour. C'est en janvier 1959 qu'un député du parti du travail déposa un projet de loi dans ce sens sur le bureau du Grand Conseil et des discussions interminables auront lieu au sein des commissions parlementaires qui étudieront cet objet.

Le fait que Genève soit le siège de nombreuses organisations internationa-

les et de légations accréditées auprès de l'ONU complique le problème parce que les diplomates et les fonctionnaires internationaux ne paient pas d'impôts. Les délégués qui viennent assister à leurs séances ou assemblées sont exonérés de toute taxe spéciale. Des accords internationaux ont été conclus déjà en 1920 lors de l'établissement du secrétariat général de la Société des Nations à Genève.

Mais il n'y a pas seulement le monde international qui est opposé à cette perception d'une taxe de séjour, il y a aussi la Société des hôteliers et la Société des maîtres de pension qui sont dans les mêmes sentiments. Toutefois, comme le montant des taxes de séjour servirait à la propagande touristique dont Genève et son Office de tourisme ne sauraient se passer; ces deux organisations ont proposé que les taxes de nuitées soient payées par elles-mêmes en lieu et place de leurs clients. Ces taxes ont pris au fur et à mesure des années une importance très grande, puisqu'en 1960 elles permettaient de verser une subvention à l'Association des intérêts de Genève (devenu office du tourisme) d'un montant de 41 200 francs; en 1962 de 60 000 francs; en 1963 de 197 000 francs; en 1965 de 217 000 francs et en 1967 de 350 000 francs.

De nouvelles propositions ont été faites par les hôteliers qui permettaient d'élever cette subvention à 725 000 fr. Ces taxes représentent pour les hôteliers une taxe variant de 15 à 60 ct. suivant l'importance de l'établissement. La nouvelle convention n'interviendra que si le projet de loi concernant la perception d'une taxe de séjour est retiré de l'ordre du jour, ce qui paraît être admis par le proposant.

L'Office du tourisme genevois prendra dès lors à sa charge tous les fonds de garantie souscrits actuellement par l'Etat et la ville de Genève pour les manifestations profitant à l'ensemble de la population, notamment pour les fêtes de Genève et le Concours hippique international. Une somme de 140 000 francs sera distraite du montant des cotisations de nuitées au profit du fonds de garantie. Le texte de la convention sera communiqué au Grand Conseil. Ainsi Genève restera une des seules régions touristiques à ne percevoir aucune taxe de séjour.

Ph. Sauthier

La Jeunesse radicale valaisanne à Isérables

Les Bedjuis savent recevoir dit-on; samedi dernier, ils n'ont point failli à leur renommée en accueillant sur leur territoire les présidents et délégués des sections JRV venus y tenir leurs assises.

Aux environs de 15 heures, le président Jean Philippoz ouvrait la séance en saluant la présence de nombreux jeunes malgré une chaleur torride qui incitait plutôt à un rafraîchissement en tout autre endroit.

Après les souhaits de bienvenue par M. Robert Fort, président de la section d'Isérables, souhaits de plein succès également pour les délibérations desquelles devait découler un résultat positif, notre président donna connaissance à l'assemblée de deux lettres émanant de MM. Aloys Copt et Guy Zwissig, respectivement président et vice-président du Parti radical valaisan, lettres ayant trait au message adressé par les jeunes aux membres dirigeants du parti à l'occasion du cours de cadres de Champéry en mars dernier. M. Philippoz se plut à relever l'écho favorable que les options résumées dans ce message ont rencontré jusqu'ici.

Passant au sujet proprement dit «La politique communale telle que conçue actuellement se justifie-t-elle encore?» La parole est laissée à M. Bernard Dupont, député-maire de Vouvy. Tout le monde connaît cet homme politique jeune et dynamique qu'est M. Dupont, nous nous devons en effet de trouver comme orateur un véritable spécialiste en la matière un technocrate en quelque sorte.

Notre conférencier prit comme point de départ la loi de 1851, révisée en 1880 qui régit la politique communale. De nos jours, cette loi répond-elle encore à nos besoins, est-elle encore applicable? Telle est, entre autres, la question que l'on peut se poser. Ou alors, tout en conservant ces bases légales, comment adapter notre politique communale à l'évolution?

Comparé à certains cantons voisins, le régime communal chez nous apparaît comme étant facilement assimilable à un régime présidentiel.

M. Dupont s'attachait surtout à définir les principes de base qui doivent régir la politique au sein d'une commune. En ce qui concerne la charge de président du moins, l'amateurisme ne peut plus se concevoir. Les communes devraient marcher comme de réelles entreprises où la planification (ce terme à la mode) ne serait pas un vain mot.

Nous faisant part de ces considérations personnelles, suscitée par sa grande expérience en la matière, notre conférencier parla du véritable drame d'une administration qui ne connaît pas une minorité ou si l'on veut une opposition assez forte, tant il est vrai qu'une imposante minorité renforce la majorité.

De ce brillant exposé, pour lequel le président de Vouvy, fut chaleureusement applaudi et remercié, il ressort l'importance pour une commune d'avoir à sa tête des dirigeants soucieux de l'intérêt général avant l'intérêt personnel, des dirigeants qui font fi de l'électoralisme.

La discussion qui suivit fut des plus nourries. Il en ressortit que bien souvent le citoyen n'est pas suffisamment renseigné sur ses droits en matière de gestion communale. D'autre part, il est quelquefois difficile de concilier l'efficacité dans une commune avec l'existence des partis, de ces partis pratiquant une politique partisane.

Pour clore ce sympathique mais chaud après-midi, malgré l'altitude de ce charmant site d'Isérables, M. Marcel Monnet apporta le salut de l'autorité communale, excusant l'absence de M. Lévy Fort, président, retenu pour cause de maladie.

M. Monnet, intarissable, nous fit part également de son expérience en tant que vice-président de commune, en ce qui concerne le sujet à l'ordre du jour, en même temps qu'il nous présenta Isérables sous toutes ses formes, agricole, industriel et (pourquoi pas?) touristique. Une invitation fut également lancée aux jeunes quant à la visite du musée folklorique, œuvre de la Société de développement.

Dans les divers, quelques mots du président sur l'initiative fraîchement lancée par le mouvement JRV; c'est dans l'espoir de voir un jour son aboutissement que la séance était levée à 18 heures exactement.

Il convient de remercier ici la section d'Isérables pour son charmant accueil, les jeunes se sont sentis doublement chez eux en ce restaurant du Mont-Gelé, propriété depuis tantôt 2 ans de la Jeunesse et de la fanfare radicales.

Courts métrages

Les Entreprises électriques fri-bourgeoises, constatant que le lac de Montsalvens s'envase de plus en plus, ont décidé d'en abaisser temporairement le niveau d'eau. Cette opération permettra l'exécution des travaux de remise en état de la vanne de fond du barrage. Celle-ci avait été très rapidement obstruée après la mise en eau du lac.

Jean-Claude Killy, l'idole du ski français, trois fois médaillé d'or aux Jeux Olympiques d'hiver 1968, est entré dans le département des sports de Chevrolet. Pendant la saison estivale, cet athlète de renom mondial, champion des pistes blanches, échangera ses skis contre les roues, et la neige contre l'asphalte afin de se couvrir de lauriers également dans la compétition des courses d'automobiles. Aux Etats-Unis, Killy est appelé le «Superman». On le verra entre autres apparaître dans plusieurs films à la télévision et également lors d'importantes expositions. Il s'adressera plus particulièrement à la jeunesse américaine de son âge, qui ne l'admire non seulement comme un héros sportif, mais a développé particulièrement son goût pour les voitures de sport.

Le sport du ski ne perd pas Killy pour autant. Dès que reviendra la saison du ski, il n'y aura plus pour lui que trois occupations: skier, manger et dormir.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

Très beau succès du 4^e Grand Prix Montibeu

Depuis quelques années, les formes de publicité ont varié dans une mesure qu'on peut facilement qualifier d'extraordinaire, encore que ce mot ne vaille plus rien, ayant été par trop galvaudé. Disons simplement que la publicité a pris un essor considérable. Aussi, rien d'étonnant à ce que certaines maisons préfèrent, avec raison, trouver une forme originale pour lancer leurs produits, ou, comme dans le cas qui nous occupe, rappeler ce produit au public.

Ainsi la Maison Orsat qui, par l'entremise de M. Rémondulaz, a mis sur pied il y a maintenant 4 ans, le Grand Prix Montibeu qu'il est inutile de présenter, ce nom étant par trop familier pour nos lecteurs et pour bien d'autres encore.

C'est ainsi que lundi matin, M. Camille Lugin, président d'honneur du Vélo Club Excelsior de Martigny, pouvait donner le départ aux coureurs au nombre desquels on remarquait spécialement Ferdinand Kubler, vainqueur du Tour de France, champion du monde sur route et plusieurs fois champion suisse, sans oublier qu'il a été vainqueur du Tour de Suisse et du Tour de Romandie, Walter Bucher, champion du monde de demi-fond, vainqueur de nombreux « six jours », Armin von Büren, qui possède également un palmarès éloquent, Hans Knecht, Rolf Castelnuovo et bien d'autres encore dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils représentaient vraiment la grande époque du cyclisme suisse, cette époque où la Suisse faisait la loi et la faisait bien dans ce domaine.

C'est donc bien dire que les organisateurs et mécènes de ce Grand Prix Montibeu avaient eu la main heureuse en engageant de telles vedettes, lesquelles ont fait honneur non seulement à leur réputation, mais à bien d'autres choses encore.

UNE COURSE ÉPROUVANTE ET ÉPOUSTOUFLANTE

Sitôt le départ donné, Ferd Kubler en super forme, plaça un démarrage de derrière les fagots, démarrage qui laissa sans voix et sans ressort coureurs, suteurs et officiels. C'est à la sortie de Fully que von Büren et Wüger s'échappèrent à leur tour. Prenant une sérieuse avance, les deux hommes foncèrent jusqu'à Saillon.

PÉNALISATION

Derrière eux c'était Castelnuovo qui chassait féroce. Peu avant Saillon, Castelnuovo perdit de vue les deux fuyards. Appuyant sur les pédales, il réussit à franchir en vainqueur la ligne d'arrivée. Immédiatement après, on apprenait par le grand patron de la course, notre ami et confrère V. Rigassi, que von Büren et Wüger étaient pénalisés pour s'être cachés derrière une porte à Saillon, afin de se moquer de Castelnuovo qui fonçait après eux.

D'autre part, Ferd Kubler décidément incorrigible, était également pénalisé pour avoir bu un verre de vin d'une marque interdite par le règlement anti-doping.

Enfin, von Büren était averti pour n'avoir pas roulé seul sur son vélo. En effet il avait chargé, à Montibeu, une brave femme occupée dans ses vignes et l'avait conduite un bout de chemin.

SUCCÈS DU RAVITAILLEMENT TIP-TOP

Lors de la seconde étape qui conduisait les coureurs au-dessus de Chamoson, plus exactement à la colline aux oiseaux, les coureurs furent ravitaillés par notre ami Fernand Aubert. Ce dernier, grâce à ses solides connaissances en matière physiologique cycliste, avait préparé un vin de feu qui eut le don de mettre le feu aux poudres. C'est ainsi qu'on vit les coureurs placer sans arrêt des démarrages.

Certains, afin d'être sûrs d'arriver dans les délais à la colline, se firent tirer par les voitures suiveuses, d'où, bien entendu, pénalité.

Ferd Kubler, lui, en pleine forme, grimpa en danseuse jusqu'à la colline. Il nous avoua un peu plus tard que c'était pour se faire embrasser par la fille Fernand Aubert qu'il avait accompli cet exploit.

Hans Knecht, pour sa part, n'a guère brillé dans cette étape des Alpes, mais, en revanche, il nous a effectué, dans la piscine olympique de la Colline aux oiseaux, une démonstration de natation dont on se souviendra.

Apéritif, au Montibeu, viande séchée, raclette largement arrosée et en musique, car Fernand était là avec

l'accordéon, ont fait passer les heures trop vite. Il y a lieu de noter qu'à cette occasion, Ferd Kubler et Fernand ont monté un duo dont on reparlera lors de la prochaine émission de la Grande Chance.

Durant ce repas, Vico Rigassi nous fit revivre tous les grands moments du sport mondial avec sa verve, son talent qui n'a d'égal que sa gentillesse, ce qui n'est pas peu dire.

Ce repas, malgré la chaleur, fut excellemment servi par la famille Aubert, et le fromage de « Première ». Notez que Fernand n'a jamais voulu nous dire où il se ravitaillait !

La rentrée sur Martigny se termina en apothéose à la piscine, où M. Alphonse Orsat, qui patronne cette course unique au monde, assista en personne à la distribution des prix.

Après les divers contrôles anti-doping, de régularité et autres, effectués par Vico Rigassi, le classement a été établi de la manière suivante :

1. Rolf Castelnuovo, 1 h. 24 32; 2. Ferd Kubler, 1 h. 26 36; 3. Robert Zimmermann, 1 h. 27 03; 4. Paul Siegrist, 1 h. 29 42; 5. Walter Bücher, 1 h. 31 17; 6. Fritz Stocker, 1 h. 31 30; 7. Paul Wüger, 1 h. 33 27; 8. Kurt Zaugg, 1 h. 34 28; 9. Paul Lehmann, 1 h. 36 56; 10. Ernst Kast, 1 h. 41 32; 11. Paul Gättli, 1 h. 41 35; 12. Hans Knecht, 1 h. 45 28; 13. Armin von Büren, 1 h. 46 08.

A noter que les coureurs Werner Thalman et Henri Haechler, blessés, ne sont pas montés à bicyclette, mais ont tout de même tenu à suivre la course en voiture.

La quatrième édition du Grand Prix de Montibeu a vécu. Nous espérons sincèrement que la Maison Orsat et plus spécialement M. Rémondulaz mettront sur pied, l'an prochain, la cinquième édition, car c'est là une course passionnante, pleine d'enseignements, mais qu'on ne peut pas organiser pour les jeunes, car il faut être un champion comme Hans Knecht pour grimper une première fois en vélo à la colline aux oiseaux, manger la raclette, reprendre son vélo pour descendre à Chamoson chercher des cigarettes pour les copains et remonter.

Il est vrai, que le ravitaillement permettait de tels efforts. Si MM. Godet et Léviton en France, si M. Torriani en Italie, les grands patrons des tours voulaient bien essayer une fois un tel ravitaillement, on verrait de toutes belles choses au Tour de France ou au Giro. On verrait même un Hagmann rester en course et s'y distinguer, ce qui est tout de même une référence.

Séulement voilà, le pauvre Hagmann ne boit que du jus de pomme. - Dès lors !...

Avis du service des eaux

Les fortes chaleurs enregistrées ces jours provoquent d'énormes consommations d'eau et il s'ensuit de très fortes baisses de pression spécialement dans les quartiers périphériques.

Afin d'assurer une distribution normale, le Service des eaux se voit contraint d'interdire les arrosages pendant les mois de juillet et août, de 8 à 18 h.

De plus, les abonnés sont invités à observer la plus grande économie dans l'emploi de l'eau.

Service des eaux, Martigny.

Sortie ski-nautique du Ski-Club Martigny

Vu le succès obtenu par cette sortie originale, l'année dernière, le Ski-Club récidive et convie tous ses membres à participer à cette journée qui sera organisée le dimanche 7 juillet près du Bouveret. A midi, un apéritif et une grillade en commun retaperont tous ceux qui auront par trop bu de « tasses ».

Les inscriptions sont recueillies par Claudine Darbellay, au « Colibri », tél. 2 17 31.

Les participants sont priés de se rassembler le dimanche 7 juillet, à 8 h. 30, au Pré-Gagnioz.

Le Ski-Club espère que nombreux seront les membres qui profiteront de cette occasion de goûter aux joies du ski sur eau grâce à certains membres qui mettent leurs bateaux à disposition.

SAILLON

Avec les juges et vice-juges du district

L'Amicale des juges et vice-juges de commune du district de Martigny a siégé, lundi 1er juillet 1968, selon une tradition désormais bien établie, dans l'une des communes du district. Cette année c'est le bourg de Saillon qui avait l'honneur de recevoir les juges et vice-juges du district de Martigny et la réception fut évidemment à la hauteur de la situation.

Toutes les communes — sauf une — étaient représentées. Les membres de l'autorité communale de Saillon, le rvd curé Follonier, le conseiller d'Etat Arthur Bender, chef du Département de justice et police, ainsi que M. Jean-Maurice Gross, juge-instructeur, et Gaston Collombin, greffier, participaient à cette manifestation traditionnelle d'amitié et de sympathie. Les participants furent reçus dans diverses caves accueillantes avant de savourer une excellente raclette servie au Restaurant de la Tour.

Sous la majorat de table de Me Victor Dupuis, juge de Martigny, président de l'Amicale, diverses allocutions furent prononcées notamment par MM. Jean-Laurent Cheseaux, président de Saillon, qui fit un tour d'horizon sur l'histoire de sa commune et sur les perspectives d'avenir, M. Arthur Bender, qui exalta le rôle du juge conciliateur qui peut tuer un procès « ab ovo », dans l'œuf, le curé de Saillon qui fit la joie de tous par son humour bien connu, M. Jean-Maurice Gross, président du Tribunal de Martigny et enfin par M.

Alfred Cheseaux, juge de Saillon, qui a notamment rappelé la mémoire d'un fidèle ami trop tôt disparu, M. Clovis-Boson, juge de la commune de Fully.

Après le repas, les participants se rendirent, en voiture, dans la magnifique vignoble de Saillon et entendirent encore des commentaires fort pertinents et intéressants du président de la commune.

Notons également que M. Auguste Bertholet, qui fut longtemps juge de Saillon et qui a atteint le bel âge de 89 ans, participait à cette manifestation avec une bonne humeur inlassable, ainsi que son collègue d'autrefois M. Bertuchoz.

Les participants conservent un chaud et lumineux souvenir de cette rencontre annuelle, agrémentée de la fraîcheur de quelques caves hospitalières, par une journée estivale exceptionnelle.

Avec la Chanson valaisanne

Après son retour de Rome, la Chanson Valaisanne vient de passer huit jours en Allemagne, continuant ainsi son rôle d'ambassadrice de notre pays. Elle a eu l'occasion de donner des concerts et de visiter différentes villes dont Hambourg, Lunebourg, Lubeck et Mölln.

Son meilleur souvenir est celui du concert donné à Wilsede, centre de rencontre et culture, situé dans l'un des parcs nationaux (aussi étendu que la Suisse romande). Dès l'arrivée, on est frappé de voir dans le parc flotter le drapeau européen. C'est bien cet esprit d'union et de collaboration que l'on rencontre ici. D'ailleurs, s'y donnent rendez-vous des personnalités de différents pays. Il y avait même une délégation de la Tchécoslovaquie.

Ce centre est dû, en grande partie au Dr Töpfer, collaborateur de Robert Schumann, directeur d'une grande firme, homme d'une grande sensibilité, européen convaincu doublé d'un mécano généreux. Il est venu en personne recevoir la Chanson à la gare de Hambourg, puis a tout fait pour rendre le séjour de la Chanson très agréable : visite de ville, du port en bateau spécial et départ pour Wilsede.

Le parc national étant interdit aux autos, le trajet (4 km) se fait en calèche. On se croirait transporté dans un autre monde tellement ici tout est calme !

Le Consul général suisse de Hambourg étant empêché, c'est l'ancien Consul, M. Hochstrasser, qui, après le concert donné ici devant un auditoire des plus choisis, félicita et remercia la Chanson. A en croire diverses personnes, la Chanson Valaisanne a produit une grande impression. L'une de celles-ci, écrivain et poète, s'occupant de la TV et de la Radio, se propose

Comment présenter une demande de bourse et d'un prêt d'honneur pour étudiants ?

La commission cantonale des bourses et prêts d'honneur communique :

1. Délai pour la présentation des requêtes

La Commission cantonale des bourses et des prêts d'honneur avise les intéressés désireux d'obtenir une aide financière de l'Etat que les requêtes doivent lui parvenir :

— jusqu'au 25 juillet 1968, au plus tard, si l'année d'études commence en automne ;

— jusqu'au 25 février 1969, si elle débute au printemps.

L'affluence sans cesse croissante des demandes, la nécessité d'organiser son travail et de déterminer le montant des crédits dont elle aura besoin, obligent la Commission à écarter toutes les requêtes qui lui parviendront hors délai, à moins que des raisons valables ne justifient le retard.

2. Conditions

Aux termes de l'article 6 du décret du 2 février 1963, pour bénéficier de l'aide financière de l'Etat, le requérant doit notamment faire preuve d'aptitudes pour la profession envisagée, d'application au travail et ne pas disposer de moyens suffisants pour financer normalement ses études, sa formation ou son perfectionnement professionnels.

Entrent également en considération, pour déterminer le montant de l'aide le coût des études et l'ensemble des charges familiales.

Selon les dispositions de l'article 10 du décret du 2 février 1963 l'octroi d'une aide financière de l'Etat est subordonnée, sauf circonstances exceptionnelles, à une prestation appropriée de la part du requérant ou de sa famille.

3. Ayants droit

Sous réserve des dispositions de l'article 6 cité ci-dessus, des bourses et des prêts d'honneur et des subventions sont accordés :

- aux élèves des universités, des écoles polytechniques et des établissements similaires ;
- aux élèves des écoles techniques ;
- aux séminaristes ;
- aux candidats à l'enseignement ;
- aux élèves des écoles et des cours professionnels ;
- aux élèves des écoles secondaires du deuxième degré ;
- aux apprentis ;
- pour le perfectionnement professionnel.

4. Première requête

Les étudiants, élèves ou apprentis qui ont recours, pour la première fois à l'aide de l'Etat doivent remplir un formulaire officiel délivré, sur demande par le bureau communal. Le questionnaire, dûment rempli, doit être signé, cas échéant, par le détenteur de la puissance paternelle et accompagné des pièces prévues à l'article 11 du décret, énoncées dans la formule de requête.

5. Renouvellement

La demande de renouvellement de l'aide se fait au moyen d'un questionnaire spécial. Celui-ci a été envoyé au début du mois de juin à toutes les étudiants et les apprentis bénéficiaires d'une aide pour l'année 1967-1968.

Les requérants doivent joindre à ce questionnaire :

- le dernier certificat d'études ou bulletin de notes ;

— une attestation officielle certifiant qu'ils peuvent poursuivre leurs études.

6. Subventions

Selon les dispositions de l'article 5 du décret, l'Etat accorde des subventions aux élèves externes devant parcourir de grandes distances pour se rendre dans les écoles secondaires du deuxième degré et ayant, de ce fait, des frais de transport et de pension.

Ces subventions sont allouées, compte tenu :

- des frais effectifs occasionnés par les déplacements ;
- de l'ensemble des charges familiales ;
- de la situation financière de la famille.

Les réserves mentionnées à l'article 6 du décret et citées plus haut sont également applicables aux requérants externes.

Les demandes d'octroi de subventions doivent être présentées à la fin de l'année scolaire et accompagnées des factures originales quittancées.

7. Remarque

La Commission rappelle, avec insistance, que seules les demandes formulées de façon complète et précise, contenant toutes les pièces exigées, présentées dans les délais, peuvent être admises à l'examen.

DISTRICT D'HÉRENS

HÉRÉMENCE

Les 60 ans de mariage du cabaniste

Quel est le montagnard ou le skieur qui ne connaît pas Nicolas Dayer, l'ancien gardien de la cabane des Dix ? Celui qui, pendant 50 ans, de 1911 à 1961, reçut les alpinistes tout d'abord à l'ancienne cabane, située au-dessus de la « queue » actuelle du lac de la Dixence, puis à la nouvelle, construite face au Mont-Blanc de Cheillon, n'avait plus besoin de son nom pour être désigné : on disait Nicolas tout court et cela suffisait.

Agé aujourd'hui de 82 ans, Nicolas n'a rien perdu de son exceptionnelle vitalité. Au dernier Grand Prix de Thyon, il était monté d'Hérémente skis aux pieds et c'est par le même moyen qu'il revint chez lui. C'est dire la « forme » que possède encore le cabaniste !

L'autre jour, Nicolas et son épouse, née Genolet, fêtaient le soixantième anniversaire de leur mariage. Entouré de ses 11 enfants, 27 petits-enfants et 20 arrière-petits-enfants, le couple a été choyé comme il se doit.

Nous adressons à notre ami Nicolas et à son épouse nos compliments pour ce jubilé et nos vœux pour une encore longue étape de bonheur.

Fausse coupures : de cinquante mille liras

ATTENTION !

En raison du trafic intense avec l'Italie auquel on peut s'attendre au cours des prochaines semaines, le Département fédéral de justice et police communique :

Le nouveau billet de 50 000 liras à l'effigie de Léonard de Vinci, qui est en circulation en Italie depuis l'année dernière, a déjà été contrefait. Les faux sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes :

Le papier est mou, de qualité médiocre. Le filigrane est mal imité par une surimpression jaunâtre. L'impression, tant du recto que du verso, est en revanche une très bonne imitation du billet authentique. Les informations diffusées au début du mois de mai par la presse italienne indiquent comme autre caractéristique que les lettres précédant et suivant normalement le numéro ne figurent pas sur les contrefaçons. On a cependant récemment constaté la mise en circulation en Suisse d'un faux billet portant le numéro P 14842 Y. L'impression des lettres P et Y différant de celle des chiffres, il est possible qu'elles aient été ajoutées ultérieurement. Le chiffre est grisâtre, alors que les deux lettres — vraisemblablement ajoutées — sont très noires.

CYCLISME

Tour de France

C'est le Belge G. Vandenberghe qui porte le maillot jaune avec 2'24" d'avance sur le Français Bernard Guyot. Suivent Genet (France), den Hertog (Hollande) et six coureurs à moins de 5 minutes du leader. Pour l'instant, la course n'est pas véritablement lancée et c'est dans la montagne que les choses sérieuses vont commencer.

L'équipe suisse est réduite à sa plus simple expression. Après l'abandon de Hagmann, des éliminations successives ne laissent en course que Brand et Spuhler qui forment équipe avec les rescapés de la formation Suisse-Luxembourg.

CASINO DE SAXON

Samedi 6 juillet
dès 20 heures 30

Grand BAL d'été

Orchestre JO PERRIER

Les prix de revient des PTT 1967

Une fois de plus, l'exercice 1967 a montré que le volume du trafic de l'entreprise des PTT, malgré le caractère de monopole des principales branches de service, dépend de l'évolution économique générale. Le ralentissement de l'essor économique a eu pour conséquence un taux d'accroissement moins élevé que précédemment, avec des nuances toutefois suivant les services. Du point de vue de l'économie industrielle, l'exercice 1967 peut être considéré comme une année de transition, la réforme tarifaire n'ayant pu développer tous ses effets.

Il s'est révélé en particulier que, dans les services postaux, le « marché » joue un rôle non négligeable aussi pour les PTT et que l'élasticité que la demande des prestations ne doit pas être sous-estimée. Vers la fin de l'année, l'augmentation des tarifs a eu immédiatement des répercussions néfastes sur le volume du trafic; en revanche, des effets positifs ont pu être constatés à la suite de certains transferts vers des prestations moins coûteuses pour l'entreprise.

La tendance constatée ces dernières années, soit une diminution du déficit dans le secteur poste et - dans une mesure plus faible - un recul de l'excédent des télécommunications, s'est maintenue en 1967. Indépendamment de cette modification de structure, l'augmentation des frais (6,6%) est, dans l'ensemble, restée en dessous de l'augmentation des produits (8,5%), d'où l'excédent réjouissant de 34,9 millions de francs, 1,75% du mouvement de fonds s'élevant en chiffre rond à 2 milliards de francs. Quant au degré de couverture des frais, il a passé de 100 à 102.

Résultats des différentes branches de services

Dans les services postaux, des produits de capitaux plus élevés, une légère augmentation du trafic et, dès le 1er novembre 1967, l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ont provoqué une augmentation des produits (+3,4%) plus forte que celle des charges (+4,3%), de sorte que le déficit de la poste est tombé de 119,9 à 94,6 millions de francs. En 1968, des nouvelles taxes porteront leurs effets sur toute l'année et cette évolution sera encore plus favorable.

Poste aux lettres

Le déficit de la poste aux lettres dans son ensemble a de nouveau augmenté, ce qui est dû surtout à l'évolution défavorable dans le secteur des imprimés, échantillons, journaux et périodiques. L'influence que les nouveaux tarifs auraient dû avoir durant les deux derniers mois de l'année a été atténuée par une diminution du trafic. Dans le groupe des lettres et cartes, la tendance de ces dernières années vers un excédent d'exploitation plus élevé s'est encore renforcée. En revanche, l'amélioration constatée en 1966 dans la catégorie des imprimés et échantillons ne s'est malheureusement pas confirmée, le déficit ayant de nouveau augmenté, comme ce fut d'ailleurs aussi le cas pour les journaux et périodiques.

Colis

L'amélioration est ici attribuable avant tout à une modification de structure ayant un effet salutaire sur les frais, les usagers donnant toujours plus la préférence aux envois non inscrits. Cette évolution a été sciemment favorisée par la réforme tarifaire. Le déficit grandissant de ces dernières années devrait, dans cette branche de service, maintenant se stabiliser.

Services financiers

L'évolution toujours aussi réjouissante de ces services est imputable avant tout à une augmentation du trafic du service des chèques postaux dont les coûts sont favorables et à une augmentation importante des intérêts calculés. Pour la première fois, l'on constate un excédent d'exploitation des services financiers pris dans leur ensemble. En ce qui concerne les remboursements et les ordres de recouvrement, le déficit est légèrement plus faible. Quant aux mandats de poste le résultat a, comparativement à 1966, été légèrement moins favorable alors que dans le service des chèques postaux le trafic a fortement augmenté.

Services des voyageurs et des colis-marchandises

Le déficit de 19,4 millions de francs est pratiquement le même que celui de l'année précédente (19,5 millions). L'augmentation des charges (1,8%) et celle des produits (2,8%) restent dans des limites modestes.

Dans les services des télécommunications, par contre, les fluctuations sont restées dans des limites beaucoup plus étroites.

Téléphone

L'augmentation des frais a de nouveau été supérieure à celle des produits, de sorte que le résultat a été de 2,1 millions de francs inférieur à celui de l'année précédente. Par voie de conséquence, le degré de couverture des frais s'est derechef aggravé. Les produits des conversations du service intérieur notamment ont été inférieurs aux prévisions, alors que l'augmentation des charges est imputable, pour la plus grande part, à l'extension des installations.

Télégraphie

(y compris le télex et les lignes louées) La diminution du bénéfice d'exploitation enregistrée l'année passée a pu être compensée grâce au développement favorable du télex (chiffre d'affaires grandissant pour un degré de couverture constant) et à une amélioration des produits pour lignes louées. Ainsi, le recul du trafic télégraphique proprement dit a pu être absorbé.

Télédiffusion

Il n'est toujours pas possible de déceler l'évolution probable de cette branche de service déficitaire, car une légère amélioration a fait suite cette fois à l'aggravation du déficit constatée l'année dernière.

Radiodiffusion

En dépit d'une augmentation nette du nombre des auditeurs, le déficit est resté pratiquement le même. La majeure

DE LA BISE...

CHALEUR

La chaleur!
C'est, du soleil, l'ardeur!
De chaleur,
Parfois, des êtres en meurent!
Par chaleur,
Ouj, est dur le labeur!
Oh! chaleur,
Farniente... et douceur!
Ah! chaleur,
Image de belle minceur!
Hum! chaleur,
Le contraire de fraîcheur!
Belle chaleur,
De l'été, l'ambassadeur!
Quelle chaleur,
Mais en est la splendeur!
Tendre chaleur,
Tu plais par ta blondeur!
Chaud chaleur,
Adieu! à la pudeur!

ration de la taxe d'audition, à partir du 1er janvier 1968, aura des effets favorables.

Télévision

L'augmentation du nombre des téléspectateurs étant demeurée stationnaire, alors que l'accroissement des produits a été plus faible que celui des charges, il en est résulté une importante diminution de l'excédent d'exploitation. Etant donné que le degré de couverture n'est que de 106%, une attention accrue devra être vouée au taux d'accroissement des frais.

Observator.

Un brin de fantaisie :

Massacre par correspondance

A défaut d'autres critères d'appréciation, on juge le sérieux d'une maison à la façon dont elle se présente. C'est notamment le cas pour les commerces vendant exclusivement par correspondance; la publicité constitue le seul moyen dont elles disposent pour se faire connaître du public. Aussi faut-il qu'elles la soignent tout particulièrement, à l'inverse de ce que vient de faire une entreprise établie au Tessin, mais dont la raison sociale révèle des origines plus septentrionales; son prospectus, adressé massivement aux ménages de Suisse romande, mérite le coup de chapeau qui salue les exploits: il semble en effet difficile d'aligner davantage de coquilles et de fautes de français dans un texte aussi court que celui des légendes traduites accompagnant chacun des articles proposés. La quantité des outrages n'enlève d'ailleurs rien à leur qualité; appréciez plutôt: le rasoir est « idéale », le « stilet » jeune, le briquet « à gas », la montre-dame d'une « ferme » très moderne, le siège de sécurité « pour enfant rembourré », la pendule ne « tic-tac pas », sa sonnerie « à répétition d'intervalle de dix minutes vous réveille en quatre fois », les services de table sont « completables », il existe « une même machine cependant avec automatique pour les coutures d'utilité à levier » ainsi qu'un « miroir pour make-up agrandissant », l'appareil de massage devient un aimable « masseur privé », la machine à écrire est une « aide excellent pour a poste quotidienne », la machine à calculer permet d'obtenir des « valeurs sous zéro »; de plus, on vous offre la « veule » à crédit et des conditions spéciales « au paiement comptant », le crédit lui-même est « à longue durée », mais sans risque pour le client puisque, en cas de maladie ou d'accident, l'assureur X lui « paie après une attente de 30 jours les mensualités jusqu'à ce que l'acheteur peut reprendre son travail, mais plus long jusqu'au terme de la dernière mensualité ».

Le massacre ne s'arrête pas là, mais il faut reconnaître un mérite à la maison en cause: elle ne pousse pas l'indécence jusqu'à proposer à sa clientèle un cours de français par correspondance.

Colonie de Vacances de Martigny

cherche pour le mois d'août

LINGÈRE

pour le séjour des fillettes à Ravoires/Martigny.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. Franc, tél. bureau 2 35 21 - privé: 2 25 36.

Machine à laver

100% automatique modèle 68, d'exposition, gros rabais. Abbey - Téléphone (025) 7 42 25 P 11199 S

On cherche à Martigny

une chambre meublée

indépendante, du 5 au 30 août, pour jeune homme. Tél. (026) 2 37 90.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Jeudi 4 juillet

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 7 25 Le bonjour de Colette Jean - 8 00 9 00 Informations. 9 05 Les souris dansent - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi. 12 15 Le quart d'heure du sportif - 12 30 Le beau voyage en Suisse - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Réflexions de Gilles. 13 35 Musique sans paroles - 14 00 Informations - 14 05 Sur vos deux oreilles. 14 30 Le monde chez vous - 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 heures - 17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations. 18 05 Le micro dans la vie - 18 40 Sports. 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Signes particuliers. 20 00 Magazine 68 - 20 20 Micro sur scène - 21 10 Les grandes figures oubliées de l'Histoire suisse - 21 40 La Suisse au Prix Italia 1953: Refuge Punnkett - 22 30 Informations - 22 35 Médecine - 23 00 Araignée du soir - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Vendredi 5 juillet

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 Les jolies colonies de vacances - 10 00 11 00 12 00 Informations. 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi - 12 15 Memento sportif. 12 30 Le beau voyage en Suisse - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Réflexions de Gilles. 13 35 Musique sans paroles - 14 00 Informations - 14 05 Chronique boursière. 14 10 Pour les enfants sages - 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi. 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 heures - 17 00 Informations. 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie. 18 35 Chronique boursière - 18 40 Sports. 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 La situation internationale - 19 35 Signes particuliers. 20 00 Magazine 68 - 21 00 Concert - 22 30 Informations - 22 35 Les chemins de la vie - 23 00 Au club du rythme - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Télévision

Jeudi

10 00 Stockholm: IVe Assemblée mondiale du Conseil œcuménique des

Eglises - 18 40 Bulletin de nouvelles. 18 45 TV-spot - 18 50 Rendez-vous. 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film: Les oiseaux rares - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Continents sans visa - 22 00 Film: Un mari dangereux - 22 25 Téléjournal.

Vendredi

14 00 Wimbledon: Championnat international de tennis - 18 40 Bulletin de nouvelles - 18 45 TV-spot - 18 50 Film: Tous les trains du monde - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 25 Film: Les oiseaux rares - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Carrefour. 20 35 Tout pour le mieux, de Luigi Pirandello - 22 00 Festival de jazz de Montreux 1968 - 22 45 Téléjournal.

Cours des billets

Franc français	78,—	-	83,—
Lire italienne	68,—	-	70 1/2
Mark allemand	106,50	-	109,—
Dollar	4,28	-	4,32
Livre sterling	10,15	-	10,35
Pesetas	6,—	-	6,30
Franc belge	8,35	-	8,55

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Dès ce soir mercredi - Réédition d'un film prodigieux signé Alfred Hitchcock, réalisé d'après le roman de Daphné du Maurier, produit par le génial David O. Selznick: REBECCA.

Cinéma CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi - Christopher Logan, Géradine Pearsall et Lucretia dove dans un film d'action au rythme endiablé: ISTAMBUL, CARREFOUR DE LA DROGUE.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 3 - Un film qui sort de l'ordinaire: TERREUR DANS LA VALLEE, avec Stewart Granger et Rhonda Fleming. - Dès vendredi 5 - Réédition d'un « western » fabuleux, d'un classique du cinéma: LE TRAIN SIFFLE-RA TROIS FOIS.

Cinéma REX - Saxon

Jeudi 4 - Ce « western » nous conte l'histoire du tireur le plus craint de l'Ouest: TERREUR DANS LA VALLEE. - Samedi 6 et dimanche 7 - Jean Gabin dans un grand « policier » français: LE SOLEIL DES VOYOUS.

Cinéma ABEILLE - Riddes

Samedi et dimanche: LE CAID DE CHAMPIGNOL, avec Jean Richard et Michel Serrault. - (16 ans).

Châteaux de sable et chapeau pointu

Un seau, une pelle et un tas de sable. Bébé construit son fragile univers. Un univers de pâtés et de châteaux fabuleux. Bébé ne sait pas encore lire, qu'il importe. Il ne s'en soucie guère. C'est l'affaire de papa et de maman qui, chaque jour, lisent leur journal. Au fait, à quoi peut bien servir un journal, sinon à faire des chapeaux pointus, des cocottes et des petits avions? Mais petit enfant deviendra grand. Un jour, avec ses premiers sous, il achètera son premier journal et il comprendra. Il saura pourquoi toutes les grandes personnes lisent le journal et en font leur source d'information préférée.

Reffet de la vie de ce petit coin de terre où nous vivons, d'un marché riche de mille sollicitations, le journal est toujours là, à portée de main de chaque membre de la famille. A toute heure du jour et de la nuit.



Il informe l'acheteur, le conseille dans ses achats, guide ses pas. Certes, il existe d'autres moyens d'information, commodes, agréables, distrayants, tels que la radio et la télévision. Mais ces moyens, qui s'adressent à la masse, ne sauraient

remplacer le journal et, tout spécialement le journal local. Ce journal, le lecteur ne l'a pas choisi au hasard, mais selon ses aspirations, ses opinions, ses goûts, sa classe sociale, son habitat. En s'y abonnant, il lui a témoigné sa sympathie, accordé sa confiance, cette confiance qu'il portera sur les annonceurs et les produits qui auront su choisir ce fidèle et sûr allié de leur cause.



L'annonce, reflet vivant du marché

« Que vaut votre argent dans un garage ? »

Prise de position de l'Union Professionnelle Suisse de l'Automobile (UPSA) sur le test publié récemment par la Fondation pour la Protection des Consommateurs (FPC) concernant les prestations des garagistes.

1. Ce premier test portant sur certaines prestations de service des garagistes, manque à tous égards d'objectivité et de sérieux sur le plan technique. Il convient donc de le rejeter catégoriquement, tant pour la façon dont il a été conçu et réalisé que pour les termes mêmes du rapport et les conclusions auxquelles il parvient.

2. Voici l'un des nombreux exemples démontrant la légèreté et la désinvolture avec lesquelles on a procédé. Pendant un mois, on exigea que le grand service d'entretien soit effectué 10 à 12 fois sur chacune des 4 voitures d'essai qui avaient roulé 50.000 km. et plus. Or, chacun sait que ce service n'intervient, selon les marques, qu'une ou deux fois par an ou, au plus tôt, après 5.000 ou 10.000 km. Viendrait-il à l'idée d'un automobiliste de soumettre sa voiture à 12 grands services d'entretien en un mois? Il ressort d'ailleurs du rapport que « plusieurs garagistes firent remarquer que ce service n'était pas du tout nécessaire », ce qui n'empêcha pas l'essayeur d'insister en invoquant des arguments peu plausibles.

3. Sans parler du caractère polémique du rapport, de telles méthodes d'investigation ne sont pas sérieuses. A la lecture de ce test on éprouve la désagréable impression qu'on a cherché avant tout à tendre un piège aux garagistes et à leur personnel en leur présentant des voitures ayant subi des manipulations discutables et en recourant à des procédés indéfendables du point de vue technique. Pratiquée de cette manière, la défense du consommateur est-elle constructive et utile?

4 La Fondation pour la Protection des Consommateurs se veut sans doute neutre et objective. C'est pourquoi, il est particulièrement regrettable qu'au moyen d'un test incomplet, rapporté d'une manière qui ne correspond pas à la réalité et dont les conclusions sont tendancieuses, toute une branche de notre économie - comptant 6.000 entreprises et occupant plus de 50.000 personnes - soit mise au pilori. Il convient de s'élever avec la dernière énergie contre de semblables pratiques.

5. L'UPSA réaffirme qu'elle approuve tous les tests, pour autant qu'ils soient organisés de manière raisonnable et judicieuse, qu'ils soient fondés sur des principes et un programme réellement conformes aux exigences techniques et qu'ils soient exécutés avec fair-play. Dans ce sens, elle est toujours disposée à offrir sa collaboration. Quoi qu'il en soit, le test de la FPC ne répond en tout cas pas à la question « Que vaut votre argent dans un garage ? »

Comment allier l'eau, la montagne et la santé ?

Attention aux solutions de facilité ! Les vacances vous incitent-elles à vous laisser aller ? Non, elles doivent permettre à votre organisme de se régénérer pour une année. Or, en chalet, il est bien tentant de se nourrir de boîtes de conserve, de sandwiches et de saucisses pour éviter de fastidieuses vaisselles ou des cuissons trop compliquées. Le prix de la viande, des légumes ou des fruits frais du pays n'est souvent pas étranger à ce choix, car il arrive que des commerçants vendent ces produits beaucoup plus cher dans les régions touristiques qu'ailleurs. A l'hôtel, le menu est imposé. S'il est bien apprécié, personne n'aura l'idée de le changer.

Mais cette nourriture convient-elle véritablement ?

Le vacancier aime s'adonner durant la journée à ses sports favoris. Il n'est plus, dans bien des cas, suffisamment entraîné et la pratique de ces activités sportives le fatigue considérablement. Or, un bon état de nutrition permet à l'éducation physique de développer toutes ses possibilités.

Qu'entend-on par « manger correctement » ? C'est avoir recours à une alimentation rationnelle qui dépend des efforts et des conditions dans lesquelles vous allez vous dépenser. Le menu du montagnard ne correspond pas à celui du navigateur, celui du plongeur à celui du varappeur. Dans cette optique, nous vous glissons à l'oreille quelques suggestions dans l'espoir qu'elles contribueront à vous faire bénéficier au maximum de vos vacances.

L'ALPINISME, LES COURSES EN HAUTE MONTAGNE

C'est au-dessus de 3000 mètres d'altitude qu'une modification progressive du métabolisme et de la viscosité sanguine impliquent une alimentation adéquate. Il n'y a pas que l'effort qui use l'organisme, mais aussi, dans ce sport, la température et l'altitude. Ainsi, les matières grasses jouent un rôle important (beurre, noix, noisettes). D'autres produits riches en glucides et en lipi-

des, comme le chocolat, le lait condensé sucré, les fruits secs sont à recommander. Quant au sucre, lui-même, et au sucre de raisin, ils ont, paraît-il, la propriété de diminuer vos besoins en oxygène. En ce qui concerne le rôle des vitamines, les avis divergent, car, selon certains spécialistes leur absorption permet de récupérer plus vite et atténue les courbatures, ce que d'autres contestent.

Un certain nombre d'éléments entrent encore en considération, comme nous l'a fait remarquer le directeur de l'école d'alpinisme de La Fouly. Ainsi, le choix des aliments dépend aussi de leur poids et de leur emballage. On recherchera les produits les plus condensés, quant à leur volume, mais également les plus riches en calories (noisettes par exemple). Les boîtes de conserve seront souvent remplacées par de la viande séchée ou du fromage ; voilà pour ce qui se mange sans préparation. Mais l'alpiniste, s'il part plusieurs jours, ne pourra se contenter de crudités uniquement. D'ailleurs, sa route est jalonnée de cabanes dans lesquelles il y a la possibilité de cuisiner. Toutefois, un autre argument intervient : le temps de cuisson, car le combustible est précieux. On se rabat donc sur des farinoux très rapidement cuits et sur les potages de légumes et de pommes de terre.

Accroché aux parois rocheuses, traversant les glaciers ou appréciant la réussite d'un sommet, le montagnard souffre d'une déshydratation intense due à la sécheresse de l'air. Rien ne l'empêche de faire fondre la neige, direz-vous ? Certes, mais elle donne une eau dépourvue de sels minéraux qui favorisera l'apparition des crampes. La seule boisson à conseiller est, toujours le thé.

LES SPORTS D'EAU : NATATION, PLONGEE, YACHTING ET SKI-NAUTIQUE

Pour les amateurs d'eau douce, c'est également du thé sucré ou des jus de fruits naturels qui leur passeront la

soif, mieux que les boissons gazeuses ou de la bière. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'alcool n'est jamais un aliment et ne permet pas de lutter contre le froid, quoi qu'en en dise.

Dans ces genres de sports, la chaleur du corps, ses besoins en calories, conditionnent l'alimentation. Même si dans l'eau tout effort n'en paraît pas un, l'épuisement biologique du nageur est vite atteint. Sur, l'eau, en bateau ou à ski, l'insolation, les vents, le froid, voire le mal de mer fatiguent l'organisme.

Pourquoi les passionnés de yachting ne garderaient-ils pas sous la main, lors de régates, une alimentation liquide contenue dans des récipients isothermiques qui leur permettraient de se désaltérer toutes les demi-heures avec des boissons fortifiantes ? (thé, jus avec glucose, gluconate de potassium, en ajoutant s'il fait très chaud 2-3 g de sel de cuisine).

Quant au repas pris quelques heures avant le départ au large ou en plongée, il pourrait comprendre des biscottes avec de la confiture et du miel, un bol de farine de céréales au lait sucré et de la viande hachée rôtie avec un œuf. Si ce menu, qui correspond aux besoins de ceux qui participent à des compétitions, ne vous plaît guère, mangez différemment. L'essentiel, nous a dit un entraîneur, c'est d'absorber une nourriture qui convienne parfaitement.

Ne craignez donc pas les crudités, certaines viandes froides et les yogourts. Mais ne vous baignez pas si vous ne vous sentez pas « dans votre assiette » même si vous avez attendu plus de deux heures depuis votre dernier repas.

Après une sieste au soleil, l'eau froide surprend le corps humain, mais malheureusement aussi certains fanfarons !

Soyez donc raisonnables, non seulement dans votre alimentation mais également dans le respect des règles élémentaires de prudence, comme la douche avant le bain. D.F.

Des boissons pour l'été

Si les vacances estivales apportent la détente bienfaisante d'un changement d'horizon et d'habitudes, elles peuvent créer des situations que seul un usage rationnel des boissons permet de prévenir.

L'organisme humain normal, dans les conditions habituelles d'un climat tempéré doit couvrir des pertes moyennes de 2 litres de liquide environ sous forme d'urine, sudations, etc.

L'exposition prolongée au rayonnement solaire, sur les plages maritimes en particulier, peut occasionner des déperditions d'eau bien supérieures. Les conséquences en seront d'autant plus sérieuses que la sueur est riche en sel. C'est pendant les périodes estivales également que les entérites bactériennes ou parasitaires sont les plus fréquentes : elles surviennent à la prise d'aliments ou d'eau avariés et les diarrhées et les états hautement fébriles qu'elles entraînent peuvent occasionner des états de déshydratation grave.

Ces situations restent néanmoins exceptionnelles et, dans la majorité des cas, l'usage de la boisson relève du plaisir pur d'une bonne soif à éteindre.

Nous avons à notre disposition une multitude de boissons dont les particularités sont très variables. Nous ne nous occuperons ici que des boissons non alcooliques.

La propriété la plus recherchée pour une boisson est son pouvoir désaltérant : celui-ci est lié à certaines qualités physiques : la fluidité plus grande, la température basse, la saveur acide, le dégagement de gaz carbonique sont autant de facteurs qui rendent une boisson désaltérante.

Les jus de fruits associent un grand pouvoir désaltérant à un apport important de vitamines. Les jus d'orange et de pamplemousse par exemple sont particulièrement riches en vitamines C. La teneur en sodium des jus de fruits et des jus de légumes est généralement faible ; elle est liée au procédé de conservation de ces boissons. Dans les états

de déshydratation, elles ne suffisent donc pas à corriger des pertes de chlorure de sodium et un apport supplémentaire, dans les aliments solides ou les potages, devient dès lors nécessaire. Par contre, les jus de légumes ou de fruits contiennent de notables quantités de potassium, corps chimique important pour l'organisme puisque de lui dépend entre autre le bon fonctionnement du système musculaire. Cet apport complémentaire de potassium est bienvenu dans toutes les formes de diarrhées estivales. La valeur calorique de ces boissons est en moyenne de 50 calories par dl ; c'est un point auquel doivent être attentifs les obèses en période de cure.

Certains jus de légumes, de tomates en particulier, bien que moins désaltérants, présentent l'avantage d'être salés.

Le lait reste une boisson idéale : véritable aliment il apporte 70 calories par 100 cm³, d'importantes quantités de sodium, de potassium, de fer et pratiquement toutes les vitamines. Consommé glacé, il est très désaltérant. Mais il n'est pas toujours toléré à cause de l'effet laxatif du lactose qu'il contient : de plus, il doit être d'une fraîcheur absolue et il exige des mesures de conservation qui ne sont pas réalisées partout.

Les différentes eaux minérales, souvent qualifiées de médicinales ou de cure, connaissent une forte consommation durant l'été. A côté de leurs vertus désaltérantes, elles ont les propriétés liées aux sels minéraux qu'elles contiennent : sodium, calcium, lithium, fer, soufre, etc. Elles peuvent être laxatives, purgatives, cholagogues, etc. Leur mode d'action reste empirique ; mais elles sont certainement utiles lorsqu'on les consomme à bon escient et sous contrôle médical.

Pour terminer, un conseil : buvez beaucoup, buvez et mangez salé, voilà le conseil à donner à ceux que les vacances exposent à souffrir de la soif et de la déshydratation. F.

L'activité du CICR dans le conflit Biafra-Nigeria

Depuis la fin de mars 1968, le CICR a organisé 18 vols entre Santa Isabel, dans l'île espagnole de Fernando Poo, et la région sécessionniste du Nigeria, le Biafra. Les envois ainsi effectués représentent environ 180 tonnes de secours médicaux et de vitamines. Le Conseil oecuménique des églises, l'UNICEF et l'OXFAM (Mouvement d'Oxford pour la lutte contre la famine), diverses autres organisations et Croix-Rouges ont aidé le CICR dans cette action par des dons en espèces et en nature. Les secours sont distribués sur place par les délégués du CICR en coopération avec la Croix-Rouge locale. Le CICR espère pouvoir envoyer, sous peu, une ou deux équipes médicales au Biafra, les équipes précédentes étant déjà revenues te surtout obtenir, au plus tôt l'accord des deux parties en conflit, afin de pouvoir expédier, par route, d'importants secours au Biafra.

En ce qui concerne les activités au Nigeria, le CICR a actuellement sur place quatre équipes médicales ; jusqu'ici, environ 100 tonnes de secours ont été envoyées par le CICR d'Europe à Lagos depuis le commencement du mois de mai. Ces secours sont distribués sur place sous le contrôle du CICR par des délégués de la Croix-Rouge, en collaboration avec la Croix-Rouge locale. Le Conseil oecuménique des églises, UNICEF et OXFAM et d'autres organisations et Croix-Rouges apportent leur aide au CICR, sous forme de dons en espèces et en nature.

Le CICR estime qu'il y a aujourd'hui plus de 600 000 personnes de chaque côté dans une situation alimentaire et médicale extrêmement précaire.

Le CICR, qui a été la première institution à envoyer des équipes médicales et des délégations aux deux parties, expédie actuellement des vitamines, du poisson séché, des sérums, des médicaments, des aliments riches et faciles à transporter, etc., dans ces régions ravagées par la guerre. Ses efforts pour élargir l'aide aux victimes de la guerre se poursuivent sans répit.

Bâle-Campagne 5e canton à établir le suffrage féminin

Dernièrement, les citoyens du demicanton de Bâle-Campagne ont voté et ont décidé à une solide majorité d'introduire le suffrage féminin sur le plan cantonal. Cette majorité est nette : 9374 oui contre 4395 non.

C'est la troisième fois en deux ans que les citoyens de ce canton ont à se prononcer sur cet objet. En 1966, ils admettaient le principe et en 1967 le texte d'un nouvel article constitutionnel en la matière, qui rendait possible l'introduction par étapes des droits de vote et d'éligibilité pour les femmes. Aujourd'hui, c'est chose faite pour les affaires cantonales, quant à la loi sur les communes, elle est en révision et prévoit également que les fem-

SUSTEN

Une nouvelle place de camping avec piscine

Cette place de camping ainsi que la piscine se trouvent à la sortie est de La Souste, entre le Rhône et la route cantonale. Elles couvrent une surface de 8000 m². La piscine et la place destinée au bain de soleil sont calculées pour 500 personnes, le camping pour 700 personnes.

LA PISCINE

Le bassin a une étendue de 700 m² avec des profondeurs variables. Le volume d'eau atteint 830 m³. Une source a été captée sur l'autre rive du Rhône ; l'eau est renouvelée six fois par jour, filtrée et chlorée. De puissantes chaudières tempèrent l'eau à 28 degrés. Les parois et le fond du bassin ont été construits en béton armé avec un mélange de Sikka. Une couche de Tri-Elast (plastique coloré) garantit l'étanchéité parfaite et protège contre la corrosion.

Un bassin d'un volume plus petit et une place de jeu ont été aménagés pour les enfants.

LA PLACE DE CAMPING

Elle couvre une surface de 6000 m². Le kiosque, les douches et les WC de la piscine servent aussi aux gens fréquentant le camping.

Les travaux ont duré une année. L'ouverture des installations a eu lieu le 15 juin 1968. Le maître de l'œuvre est M. Leo Schiffmann, La Souste.

Les Suisses qui exercent une activité lucrative sont moins nombreux

Depuis trois ans environ, l'on constate dans l'économie suisse un recul de l'offre de main-d'œuvre indigène. Sur la base des indices de l'emploi, on peut admettre que le nombre des Suisses exerçant une activité lucrative a diminué de plusieurs dizaines de milliards au cours de ces trois dernières années. Dans son récent rapport annuel, l'Union centrale des Associations patronales suisses attribue cette diminution au fort ralentissement de la croissance de la population et, en particulier, à la diminution de la proportion des personnes exerçant une activité par rapport à l'ensemble de la population indigène : « Les jeunes poursuivent, en moyenne, plus longtemps leur formation, tandis que, grâce au développement de l'AVS et de la prévoyance privée en faveur du personnel, les personnes âgées prennent leur retraite plus tôt qu'elles ne le faisaient voici encore quelques années ; en outre, vraisemblablement en raison de l'augmentation des revenus réels de leurs maris, un grand nombre de femmes renoncent à exercer une activité professionnelle ou passent d'un travail à plein temps à un travail à temps partiel ».

mes auront le droit de se prononcer sur les affaires communales et de se faire nommer à des fonctions municipales.

LE SOLEIL EST VOTRE AMI N'en faites pas un ennemi !

Le soleil est l'ami attendu, qui va vous fournir de la vitalité pour tout l'hiver. Tendez-lui la main franchement mais attention : ne le forcez pas à devenir votre ennemi ! En sachant vous préparer sans impatience à sa visite, en exposant votre corps progressivement pour lui permettre de s'adapter, vous éviterez ces vilaines brûlures trop fréquentes à la pointe des épaules et dans le dos.

Ne vous fiez surtout pas à la plupart des crèmes ou autres produits vendus pour « activer le bronzage sans danger ». C'est seulement en procédant par sages étapes et en observant toutes les précautions d'usage que vous atteindrez ce résultat.

Un dernier conseil : le soleil aime le mouvement. au lieu de vous faire cuire comme un steak en position allongée, jouez, courez, sautez, faites n'importe quoi mais ne restez pas immobiles sous les rayons du soleil.



Les banques et le droit foncier

Les banques peuvent-elles avoir quelque chose de commun avec le droit foncier ? A première vue, la question paraît pertinente : en effet, les rapports existant entre les intérêts des banques et le nouveau régime de notre droit foncier ne sautent pas aux yeux. Mais si l'on songe que les économies faites par notre population sont déposées dans les banques et que ces dernières placent la plus grande partie de ces fonds en immeubles, c'est-à-dire forcément dans les terrains, on com-

prend le grand intérêt que les banques portent aux débats parlementaires sur le nouveau droit foncier. A la fin de 1966, date des dernières statistiques disponibles, les 32,8% du total des bilans de toutes les banques suisses étaient constitués par des placements hypothécaires, pour une somme de 34,3 milliards de francs. Les placements hypothécaires des banques cantonales représentaient 52,1% du total de leurs bilans et la proportion des hypothèques atteignait même 68,7% dans les bilans des banques de crédit foncier et des caisses d'épargne. A ces chiffres il faudrait encore ajouter les avances et les prêts fermes garantis par hypothèques, soit 4,7 milliards, ainsi que la fortune totale, soit 3 milliards, des fonds de placements immobiliers, qui sont pour la plupart liés à des banques.

Au moment où les Chambres fédérales s'approprient à liquider les divergences qui les séparent encore au sujet du futur article constitutionnel sur le nouveau droit foncier, il n'est donc pas sans intérêt de rappeler brièvement à ce sujet le point de vue des banques, tel qu'il avait été exprimé dans un mémoire de l'Association suisse des banquiers aux membres du Conseil des Etats. L'Association suisse des ban-

quiers se félicite que le projet prévoie l'inscription de la garantie de la propriété dans la constitution. Il en résulte, comme conséquence la plus importante, l'obligation sans équivoque de verser une juste indemnité en cas d'expropriation ou de restriction de la propriété équivalant à une expropriation.

L'élimination des divergences subsistant entre les deux conseils législatifs permettra de déterminer si les nouvelles dispositions constitutionnelles doivent permettre à la Confédération d'établir, par voie législative, des dispositions générales sur l'occupation du territoire et l'utilisation du sol, la création de plans de zones n'étant que l'une des mesures possibles, ou bien si la Confédération sera seulement autorisée à établir des dispositions générales sur des plans de zones. Le Conseil national s'est prononcé pour cette dernière solution, plus restrictive, soutenue également par la profession bancaire. Il faut espérer que le Conseil des Etats s'y ralliera. Bien que les banques reconnaissent en principe la nécessité d'établir des plans de zones, les milieux bancaires expriment l'opinion qu'il faudrait renoncer à tout excès d'interventionnisme, sous peine de voir finalement le peuple rejeter la nouvelle réglementation.

alfa romeo



GARAGE IMPERIA SA

MARTIGNY

Tel. (026) 2 18 97

Importante entreprise commerciale de Sion, cherche

Une jeune employée de bureau

pour travaux sur machine à écrire IBM couplée à un perforateur de bande.

Nous offrons : Mise au courant approfondie. Salaire adapté aux conditions de vie actuelle, 3 samedis de congé sur 4, caisse de retraite, excellentes conditions de travail dans immeuble neuf avec équipement moderne. Place stable.

Nous demandons : Sens de la responsabilité. Esprit d'équipe. Précision dans la dactylographie et la présentation des travaux.

Entrée en fonctions : immédiate ou à convenir.

Adresser les offres de services manuscrites, avec curriculum vitae, copie de certificats, éval. photo, et références s/chiffre **PC 54063 à Publicitas, 1951 SION.**

Importante entreprise commerciale de Sion

cherche

perforatrice sur machine IBM

Débutante acceptée.

Ambiance de travail agréable, 3 samedis de congés sur 4.

Les candidates sont priées d'adresser leurs offres écrites accompagnées d'un curriculum vitae s/chiffre **PC 54062 à Publicitas, 1951 Sion.**

On cherche

sommelière ou remplaçante

pour travail en équipe. - Nourrie, logée. Pas de nettoyage. Bon gain assuré. Entrée de suite ou à convenir.

Café de la Place, Monthey
Téléphone (025) 4 21 62.

P 29387 S

VIEUX JOURNAUX Imprimerie Montfort Martigny

Saxon - Rex

Jeudi 4 - (16 ans révolus) - Un « western » avec Stewart Granger :

TERREUR DANS LA VALLÉE

Samedi et dimanche - (18 a. révolus) - Un « série noire » avec Jean Gabin :

LE SOLEIL DES VOYOUS

Imprimerie
MONTFORT
MARTIGNY

CINEMAS

★ Martigny - Etoile ★

Dès ce soir mercredi - (16 a. révolus) - Un « classique » signé Hitchcock :

REBECCA

avec Laurence Olivier et Joan Fontaine.

★ Martigny - Corso ★

Dès ce soir mercredi - (18 a. révolus) - Action, espionnage, suspense :

ISTAMBOUL, CARREFOUR DE LA DROGUE

avec Christopher Logan.

★ Fully - Michel ★

Mercredi 3 - (16 ans révolus). Un « western » qui tape dans le mille :

TERREUR DANS LA VALLÉE

Dès vendredi 5 - (16 ans révolus) - Gary Cooper et Grace Kelly dans :

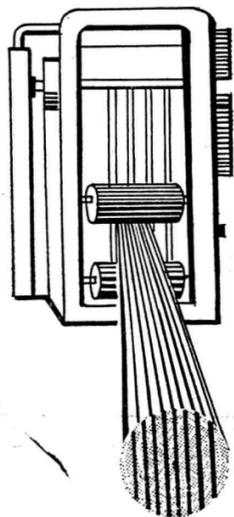
LE TRAIN SIFFLERA TROIS FOIS

★ Riddes - L'Abeille ★

Samedi et dimanche :

LE CAID DE CHAMPIGNOL

avec Jean Richard, Michel Serault. - (16 ans).



Jeunes gens !

Pour tous les jeunes de 16 à 18 ans, nous leur donnons la possibilité d'apprendre un métier sain et varié

SCIEUR MACHINISTE

demandant autant de connaissances et de formation technique que n'importe quel autre métier, avec formation complémentaire poussée dans l'entreprise, leur donnant des conditions d'apprentissage, leur permettant de ne plus être à la charge de leurs parents, et, par la suite, des conditions de salaire et sociales équivalant à toute autre branche.

Industrie du bois

BOMPARD & Cie S.A.

MARTIGNY (VS) - Téléphone (026) 2 20 14

P 741 S

Pour tous renseignements s'adresser à

PIANOS

neufs et occasions

VENTE
ECHANGE
LOCATION
ACCORDAGE



Rue des Remparts — SION
Tél. 2 10 63

P 70 S

SION

spectacle

son et lumière

Tous les soirs du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Renseignements :
Office du tourisme de Sion, tél. 2 28 98 rue de Lausanne.

A vendre sur Sion à proximité de la ville

3 appartements

1-3 pièces fr. 57.000
1-3 pièces fr. 62.000
1-3 pièces fr. 62.000
Maison récente, confort, à 1 km. de la place du Midi.

Pour traiter s'adresser à l'Agence César Micheloud, Pl. du Midi, 27 1950 SION.

Tél. (027) 2 26 08 (à midi : 2 20 07).
OFA 13 L

Celui qu'on n'attendait plus

Feuilleton du Confédéré
HÉLÈNE SIMART

Roman

plus

Copyright by Edition Tallandier

— Tu n'as pas réussi ? lança-t-elle d'une voix terrible.

Il éleva craintivement les mains devant son visage en une instinctive protection.

— Mais si, j'ai réussi, annonça-t-il d'une voix lugubre, qui évoquait davantage la défaite que le triomphe.

...

— Introduisez ce jeune homme, vite, Mélanie.

Me Flachon ne tenait plus en place. Il sautait d'un pied sur l'autre, sans pouvoir empêcher ses mains de se joindre et se disjoindre convulsivement. A quelques jours du délai...

Une telle chose était-elle encore possible ? Il y avait renoncé depuis longtemps, dans le secret de son âme, malgré ses encouragements purement amicaux. Il se réjouissait d'avance d'apprendre la bonne nouvelle à la comtesse. Mais il ne voulait pas se réjouir trop vite. C'est peut-être encore un aventurier sans scrupules, un impotseur ? Les yeux fixés sur la porte, le cœur battant, il attendit.

Un homme entra. Il n'était ni grand ni petit, ni beau, ni laid. Ses cheveux étaient d'un châtain sans histoire, son visage d'une étonnante banalité. Sur sa carte d'identité, on était certain d'avance de trouver cette mention : signe particulier, néant.

— Asseyez-vous ! aboya le petit notaire d'une voix enrouée par l'impatience.

— Ainsi, vous prétendez vous appeler Patrice Sainval ? dit-il machinalement en considérant le candidat.

Celui-ci sursauta.

— Je ne prétends pas. Je suis Patrice Sainval.

— Pourquoi ne vous êtes-vous pas présenté plus tôt ?

— Je lis peu les journaux. C'est un de mes amis qui m'a alerté. J'étais en voyage.

— Savez-vous exactement pourquoi je vous ai cherché avec tant d'insistance ?

— Je m'en doute. L'annonce était assez claire. Et puis, ce nom de Wissenberg éveillait tant de souvenirs pour moi.

— Pouvez-vous me préciser lesquels ?

Le cœur de Me Flachon précipitait son rythme en cet instant solennel. Le candidat allait-il se noyer dans de nébuleuses explications sans consistance ? Il avait déjà dû recalculer cinq prétendants.

— Mon père avait jadis sauvé la vie de son maître, le comte de Wissenberg, ici même, dans ce château dont j'ai aperçu les tours en arrivant.

— Savez-vous dans quelles circonstances ?

— C'est une chose qu'on m'a raconté tout enfant, reprit le jeune homme d'une voix traînante, comme s'il récitait une leçon. Le comte revenait d'une chasse à courre et son chien favori s'est jeté sur lui. Grâce à mon père, qui se précipita, l'animal fut tué rapidement.

— Vous connaissez sans doute tous les détails de ce petit drame et le nom du chien qui avait attaqué le comte ?

— C'était un danois du nom de Perceval. Depuis, se hâta d'ajouter le jeune homme, il doit toujours y avoir un chien qui perpétue le nom. Le comte l'a dit lui-même à mon père. Il aimait beaucoup son chien et cette attaque subite lui avait fait beaucoup de peine. Il lui fit jurer de n'en parler à personne qu'à ses héritiers.

Me Flachon se passa deux fois la main

dans les cheveux, du moins dans ce qui lui restait. Il respirait avec difficulté.

Certes, il était persuadé qu'il se trouvait enfin devant celui qu'ils avaient recherché avec tant d'insistance. Mais on ne savait jamais. L'histoire avait pu transpirer. Et l'enjeu était de taille. Il ne fallait rien négliger.

— Si seulement vous pouviez m'apporter une preuve décisive de ces faits qui sont, du reste, strictement exacts ! soupira-t-il. Le comte n'avait-il pas offert quelque chose à son sauveur en témoignage de sa gratitude ?

L'instant était émouvant. Sous les yeux ravis du notaire, le jeune homme se leva avec lenteur. Il fouilla dans sa poche, en sortit un petit paquet qu'il ouvrit avec des doigts patients.

De minuscules diamants scintillèrent dans le creux d'ouate. Deux petits points rouges luisaient au centre. En examinant le bijou de plus près, on s'apercevait qu'il représentait une tête de chien aux yeux rouges. Un danois... L'épingle d'or était un peu cabossée, exactement comme si elle avait servi depuis très longtemps.

— Il manque juste un diamant à l'oreille, s'excusa presque le jeune homme.

La comtesse Hortense avait bien fait les choses. Avec un machiavélisme qui avait forcé l'admiration de son frère lui-même, elle avait pensé à tout.

— L'épingle de cravate, murmura Me Flachon, ébloui.

— Un souvenir auquel je tiens beaucoup, dit l'autre, en baissant les yeux avec une émotion admirablement jouée.

...

L'hiver enserrait le pays de ses griffes d'acier. Jamais peut-être saison ne fut aussi froide. La forêt tout entière craquait, en dentelle de givre. Les sapins eux-mêmes, monarques de ce royaume glacé, avaient l'air de souffrir. Leurs branches ressemblaient à des bras suppliciés. Des couronnes

d'oiseaux noirs survolaient les cimes de cristal bleu qui bordaient l'horizon.

Depuis la veille, le château était parcouru d'un frisson inusité. Florentine et Hyacinthe s'étaient affairés pour lui donner une allure de fête. Mais il n'y avait rien à faire. Il restait triste et hautain, d'une imposante dignité qui glaçait les élan, repoussait la chaleur, éteignait d'avance les rires qui pouvaient naître sous les immenses lustres aux larmes jaunies.

Tout s'arrangeait pour le mieux du monde. Astrid épousait le fils Sainval.

La Rolls noire conduisit les jeunes gens, accompagnés de la comtesse Hortense et de l'oncle Paul, les seuls témoins, à la petite mairie nichée entre les maisons aux toits pointus. Les paysans avaient beau allonger leur cou pour voir, ils n'apercevaient qu'un pan de voile, un profil estompé. La massive voiture filait entre les trottoirs blancs, en lançant les feux glacés de ses chromes.

Le mariage civil fut réduit au strict minimum. Les mariés baissèrent les yeux. Un voile, un front où retombait une mèche châtain. Deux « oui » anonymes prononcés avec une prudence feutrée et un regret lointain.

Etrange union. Me Flachon n'y assistait même pas.

« Je ne veux aucun tapage, aucun faste autour de cette cérémonie, avait précisé la comtesse. J'accomplis ainsi le vœu de notre parent. C'est tout ».

Un an avait passé, cependant, depuis la disparition du comte de Wissenberg. Un an qu'il avait, pour la dernière fois, étendu la main vers son gobelet d'argent. Ses yeux s'étaient fermés sur la dernière vision qu'il chérissait en ce monde, sans jamais le lui avoir particulièrement montré : Astrid, sa petite-nièce, à la chevelure aussi argentée que les lacs pétrifiés au cœur des montagnes. Astrid, aux yeux limpides de source claire. « La fée des neiges », comme il l'appelait en lui caressant doucement la joue. (à suivre)

Ultimes échos du Grand Conseil

La dernière session prorogée s'est déroulée dans une ambiance et parfois dans une tension qui ont rendu les débats d'autant plus passionnants.

Passons sur les autorisations de dépense accordées par voie de décret aux divers départements cantonaux mais plus spécialement à celui de la Santé publique.

Signalons brièvement l'adoption du décret sur la protection des eaux contre la pollution qui facilite l'application de la loi fédérale en la matière mais qui a donné lieu à une large discussion sur la compétence des communes d'exiger des contribuables des impôts spéciaux pour les constructions destinées à éviter la pollution. Sans entrer dans les détails — sur lesquels nous reviendrons ultérieurement — nous avons constaté que le Département intéressé est disposé à entreprendre, d'ici à la deuxième lecture, une étude juridique approfondie de la question pour éviter que des communes ne s'arrogent des prérogatives qu'elles n'ont pas.

Dame! Le Tribunal fédéral est à un jet de pierre!

Nous voudrions informer le public de la bizarrerie des critères de classification des routes et chemins cantonaux, sur la base de la nouvelle loi du 3 septembre 1965.

Seules les routes et chemins déjà classés sous l'emprise de la législation antérieure à 1965 sont retenus pour la classification.

Nous ne voulons pas citer d'exemple précis, par respect pour l'intérêt des communes touchées par les routes classées mais nous estimons que les tronçons de route ouverts à la circulation et construits à grands frais selon les données modernes et les exigences du trafic, devraient être classées à brève échéance, même si la part de subvention de l'Etat s'en trouvait augmentée. Pourquoi avons-nous accepté trois tranches de six millions par an jusqu'en 1970, au bénéfice du Département des travaux publics, sinon pour améliorer le réseau routier sans en laisser toute la charge aux communes. Ces suppléments de crédits ne doivent pas seulement servir à boucher des trous, que dis-je, des cratères.

S'agissant de la révision de la Constitution cantonale (système proportionnel aux élections communales, modifications de la répartition géographique des élus au Conseil d'Etat), le Groupe conservateur chrétien-social s'est mis dans la situation inconfortable du jongleur juché au bout d'une perche.

Voici pourquoi. L'article 104 de la Charte cantonale exige que le Grand Conseil, lorsqu'il revise la constitution de sa propre initiative, suive la procédure fixée pour l'élaboration des lois (deux débats sur les textes), après avoir voté l'OPPORTUNITÉ de la révision dans deux sessions ordinaires.

A la dernière session, nous avons clos les deux débats sur l'opportunité. Mais au second débat sur l'opportunité, le Groupe majoritaire a fait voter « en force » une proposition aux termes de laquelle le TEXTE de révision présenté par le Message du Conseil d'Etat était le seul à pouvoir entrer en ligne de compte pour les deux débats ultérieurs appelés « débats sur les textes ».

Les minorités ont évidemment refusé cette proposition qui leur interdisait de présenter d'autres textes que ceux du Gouvernement et de la majorité.

Or, la majorité trop gourmande a été punie par où elle avait péché, bien qu'on sache d'avance qu'elle se donne elle-même l'absolution.

par JEAN VOGT
président du Groupe radical
du Grand Conseil

En effet, le Conseil d'Etat a dû modifier le texte de ses propositions de révision de l'article 52 de la Constitution en ce sens « qu'il ne pourra y avoir plus de deux conseillers d'Etat nommés parmi les électeurs d'un même district et PLUS DE DEUX NOMMES PARMI LES ELECTEURS DE CHACUNE DES TROIS REGIONS DU CANTON DEFINIES A L'ALINEA 2 ». (Haut, Centre, Bas).

Le texte en majuscules a été ajouté après coup, parce que les stratèges ont compris qu'une région pouvait majoriser l'autre si l'on se contentait d'adopter le premier texte (en minuscules).

Comme on avait bloqué les textes pendant le second débat sur l'opportunité et cela à la demande de la ma-

rité, il a fallu revoter pour « démoquer » les mêmes textes.

Résultat: le Groupe majoritaire est invité au son de la trompette à sauver la République contre les groupes minoritaires s'appuyant sur les votes antérieurs, mémorial en mains.

Les citoyens en poste à la tribune ont dû se demander si l'on jouait du Pagnol dans les travées.

On en reparlera lors du vote populaire.

Le dernier jour de la session était consacré en premier lieu à l'examen du projet de loi sur l'imposition des véhicules à moteur.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des articles du projet puisque le débat s'est arrêté à l'entrée en matière, à la suite de l'intervention du club des présidents de commune faisant écho à une motion d'un de leurs collègues, M. Paul Biderbost, député-maire de Naters.

M. Biderbost prie le Conseil d'Etat d'envisager une rétrocession de l'impôt perçu par le canton sur les véhicules à moteur, selon des critères et dans un pourcentage à fixer.

La commission parlementaire chargée d'examiner le projet qui ne contient pas de disposition sur la rétrocession, n'a pas voulu entrer en matière

sur la motion Biderbost avant de connaître le point de vue du Conseil d'Etat qui était appelé par le motionnaire à se prononcer en vertu de l'article 70 du Règlement du Grand Conseil ainsi libellé: « Les motions ou postulats qui sont liés à un objet en délibération peuvent être traités en même temps que cet objet ».

Rendons grâce au Conseil d'Etat et en particulier à M. Bender d'avoir compris que sans l'inclusion éventuelle dans la loi de la rétrocession d'une partie de l'impôt aux communes, le projet

était condamné devant le peuple.

Le Conseil d'Etat préparera donc une adjonction au projet pour les seconds débats ou pour la prochaine session, afin de donner satisfaction aux intervenants.

Quant à nous, nous examinerons très en détail le projet, dans ce journal, dès que le Grand Conseil l'aura adopté en première lecture.

Bonnes vacances à tous les députés et suppléants ainsi qu'à ceux qui s'intéressent aux travaux parlementaires!

Jean Vogt

Une nouvelle politique agricole ?

Dans le dernier numéro du « Confédéré » notre conseiller national, M. Aloys Copt, a consacré une partie de son billet parlementaire au problème de la politique agricole. Ses commentaires s'inspiraient à la fois de l'attitude de l'Alliance des Indépendants, dont les députés aux Chambres fédérales combattent sans désespérer la politique agricole du gouvernement telle que définie jusqu'à maintenant sur la base de la loi sur l'agriculture, et d'un passage du rapport du Conseil fédéral sur les grandes lignes de sa politique ayant trait à la révision de l'ordonnance générale sur l'agriculture.

Dans le dernier numéro de « Terre Valaisanne », sous le titre: « Une nouvelle politique agricole? », M. Félix Caruzzo, conseiller national, corrobore exactement l'appréciation de la situation faite par M. Copt. On le constatera en lisant le commentaire et les citations ci-dessous que nous reproduisons de « Terre Valaisanne » (Réd.).

« Effrayé par les ponctions que les excédents laitiers pratiquent dans la caisse fédérale; ébranlé par les attaques massives des grandes organisations commerciales qui affirment représenter les consommateurs, le Conseil fédéral envisage de modifier sa politique agricole. Il semble vouloir placer dorénavant l'adaptation de la politique agricole au marché au-dessus de toute autre considération. Il la place notamment au-dessus du maintien d'une population agricole forte, notion qui implique une certaine importance numérique de la paysannerie et sa distribution sur tout le territoire du pays.

« Le raisonnement du Conseil fédéral devient uniquement économique.

« A l'appui de ces considérations, nous donnons ci-après deux passages du discours que M. Spühler, président de la Confédération, a prononcé à la fin de la discussion parlementaire sur les lignes directrices de la politique fédérale. F. C.

Ce n'est pas le législateur, mais bien le pouvoir réglementaire fédéral qui a institué la notion du droit au salaire (paritaire); aucun droit absolu n'est cependant garanti, comme on le prétend souvent dans les discussions publiques où l'on a tendance à simplifier passablement le problème, car l'article 45 de l'ordonnance générale sur l'agriculture fixe comme condition de ce droit au salaire paritaire que les producteurs tiennent compte des besoins du pays et des débouchés autant que le permettent les conditions naturelles. Conformément à cette condition, le Conseil fédéral a abandonné la notion de prix couvrant les frais de production pour celle de prix assurant le revenu paysan.

Nous avons vu, et de la façon la plus douloureuse, où cela nous conduit. Les prix servant à la formation du revenu paysan — notamment pour le lait et les produits laitiers — ont été refusés purement et simplement par le marché. Les mesures destinées à soutenir les prix, qui étaient nécessaires pour fixer le prix de base du lait vu l'obligation illimitée de prendre en charge les quantités disponibles, sont devenues pratiquement insupportables. Des pertes résultant de la mise en valeur des produits laitiers de l'ordre de 400 millions — qui risquent de se produire cette année — dépassent toute mesure.

Le Conseil fédéral a tout lieu de craindre que non seulement l'ordonnance générale sur l'agriculture et les prix assurant le revenu paysan, mais tout le dispositif de protection de l'agriculture soit ébranlé en raison de cette évolution. Les mesures prises par les associations agricoles n'ont malheureusement eu jusqu'ici qu'un bien modeste succès. Il serait absurde que ceux qui sont incapables de trouver à la surproduction massive une solution librement consentie et conforme aux règles économiques régissant le marché empêchent les autorités fédérales de prendre les mesures nécessaires par une révision adaptée et rationnelle des dispositions fondamentales en la matière.

Plus loin:

Cette modification de structure (la diminution du nombre des exploitations) ne doit pas être jugée négativement dans l'optique de l'économie générale. Elle libère de la main-d'œuvre pour les autres branches économiques et permet à l'agriculture d'augmenter la productivité de son travail, ce qui est dans son intérêt. Toutefois le Conseil fédéral s'est abstenu jusqu'ici de forcer cette épuration des structures. Mais il estime que ce processus est inévitable si l'on veut garantir une évolution des revenus agricoles semblable à celle des autres milieux de la population.

Le devoir de l'Etat est d'aider le paysan à surmonter les difficultés d'adaptation. Son appui doit être accordé à ceux qui veulent rendre leurs exploitations efficaces et concurrentielles aussi pour l'avenir. Cette chance existe aussi pour les exploitants de petits ou moyens domaines. De plus, en maints endroits, il est possible de compléter le revenu par un gain complémentaire extra-agricole.

Catastrophes naturelles et incendies en 1967: 170 millions!

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Suisse des Compagnies d'assurances contre l'incendie, qui s'est tenue sous la présidence de M. R. Wild, directeur général, St-Gall, on apprit que les assureurs privés contre l'incendie de Suisse ont eu à déboursier, en 1967, 80 millions de francs pour couvrir des dommages dus à l'incendie et aux forces de la nature. Si l'on ajoute à ce chiffre les 90 millions que versèrent les établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie, on obtient un total de 170 millions de francs.

Les compagnies privées payèrent 63 millions (l'année précédente: 52 millions) rien que pour les dommages dus à l'incendie; mais il convient de remarquer que les deux gros sinistres de

l'Hôtel « Tschuggen » à Arosa et du Bureau International du Travail à Genève, survenus en 1966, n'ont pu être réglés qu'en 1967.

On est frappé de constater qu'à l'heure actuelle, plus de 90% des bâtiments et des biens meubles assurés par des polices privées sont couverts à la valeur à neuf, ce qui signifie qu'en cas de sinistre, l'assurance verse la pleine valeur de remplacement.

Les dommages naturels pris en charge en 1967 par les compagnies privées atteignent 17 millions de francs — montant supérieur à la moyenne et qui est une conséquence des gros ouragans de février et mars 1967.

Au cours de l'assemblée générale, le secrétaire du syndicat, M. R. J. Rubli, rappela les soucis croissants des assureurs au sujet des nouvelles matières synthétiques, dont les multiples dangers sont toujours sous-estimés par le public et dans les entreprises.

AU CONSEIL FÉDÉRAL:

Changement d'allure

On faisait, il y a peu de temps encore, bien des reproches à notre Gouvernement; on disait, et ce n'était pas sans fondement, qu'il ne formait pas une équipe collégiale, comme le prévoient notre Constitution et nos traditions politiques, que chaque département travaillait en vase clos sans se préoccuper des six autres, que la concession réciproque et la neutralité bienveillante étaient en fait les seules manifestations de cette entente gouvernementale.

On a répété aussi à maintes reprises que nos sept sages étaient trop pragmatiques, qu'ils œuvraient au jour le jour, sans plan et sans programme, résolvant les problèmes lorsqu'ils se présentaient, c'est-à-dire en général trop tard.

Plusieurs parlementaires, qui suivent de près la politique fédérale se sont inquiétés de cet état de choses, ils sont intervenus aux Chambres; les partis politiques se sont fait l'écho de ces doléances. Ces critiques ont été entendues et plus rapidement qu'on ne le pensait, une action fut entreprise.

Evénement important, une commission fut chargée d'étudier les méthodes de travail de notre Gouvernement, s'inspirant des procédés employés dans l'industrie privée; ce fut la commission Hongler. Elle a accompli sa mission et fit une série de propositions dont l'une des plus intéressantes a déjà été réalisée: la transformation du rôle du Chancelier de la Confédération. De fonctionnaire supérieur, il devient magistrat. A la tête d'une équipe rajeunie

et renforcée aussi, il a dorénavant pour tâche de coordonner l'action gouvernementale, d'activer la réalisation des projets de loi, de veiller au bon fonctionnement de l'administration. Il semble que les premiers résultats soient bons, il faudra toutefois attendre quelques années pour voir si l'allure nouvelle donnée à la gestion gouvernementale par ce cerveau qui doit être la Chancellerie, va porter ses fruits.

Puis nous avons un plan d'action gouvernemental; là aussi un événement important s'est produit. On pourra penser ce que l'on voudra du rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale. Ce document a une valeur incontestable; même si les socialistes cherchent à décharger leur responsabilité et déclarent ne pas être liés par cet inventaire des tâches à accomplir, élaboré pourtant avec la collaboration de deux des leurs à l'exécutif, même si l'on trouve dans ce rapport plus d'intentions que d'affirmations.

On verra dorénavant plus clair dans la politique fédérale; on sait aujourd'hui quel sens le Conseil fédéral va donner à son action en vue de la prospérité commune, pour reprendre les termes de notre vénérable Constitution. La publication de ces grandes lignes, le débat aux Chambres ont réussi à créer un climat de confiance entre le peuple et le gouvernement, c'est aussi un élément positif.

On serait ingrat en ce moment où la politique du Conseil fédéral prend une nouvelle inflexion d'oublier ceux qui ont lutté pour que soit amélioré le fonctionnement de notre Conseil fédéral.

C'est M. Georges-André Chevallaz, conseiller national vaudois, qui en octobre 1964 déjà, au Conseil national, demandait que le Conseil fédéral étudie les moyens capables de l'aider dans l'exercice de sa mission de collège gouvernemental.

C'est M. Alfred Borel, conseiller aux Etats genevois, qui, à la même date, intervenait dans ce sens au Conseil des Etats et engageait le gouvernement à réviser ses méthodes de travail.

Et, enfin, c'est le Congrès du Parti radical qui en 1966 à Soleure, votait une thèse qui fit à l'époque pas mal de bruit: il demandait que les partis politiques représentés au Gouvernement soient invités à s'entendre sur un programme minimum. L'idée fut reprise et présentée sous une autre forme aux Chambres par M. Schürmann.

Ce qui compte, c'est que les instruments de notre politique soient adaptés aux nécessités de notre temps. « On ne gouverne pas le monde de l'électronique, des radars et de l'énergie nucléaire avec les méthodes appliquées dans le monde la machine à vapeur » nous rappelait M. Celio, il y a peu de temps.

R. Vernaz

Les investissements dans les pays en voie de développement

Les investissements privés suisses dans les pays en voie de développement atteignent aujourd'hui plus de trois milliards de francs. Cette somme représente le sixième environ du total des investissements directs de notre économie à l'étranger. L'accroissement annuel des investissements suisses dans les pays en voie de développement oscille entre 200 et 300 millions de francs. En chiffres absolus, la Suisse se place à cet égard au cinquième rang de tous les pays industrialisés.

ECHOS DE FRANCE

[de notre correspondant particulier Hubert REVOL]

UNE AFFAIRE MAL CONSTRUITE

C'est évidemment du Marché Commun qu'il s'agit. Voici que maintenant tout le monde lui trouve, non pas des défauts, mais des déficiences. La construction est mal faite; on a perturbé les matériaux, on n'a pas pris les choses par le bon côté...

Ainsi, récemment, M. Raymond Barre, ancien professeur de droit, vice-président de la Commission de Bruxelles, a fait à Paris, au « Centre des Jeunes Patrons », une conférence que certains confrères appellent « un véritable cours de démystification ». M. Barre a dit notamment, qu'aucun pays ne croit et ne veut de la supranationalité quand ses intérêts sont en jeu. Aussi bien, faut-il ramener l'avenir des Six à de plus justes proportions. Aurait-on vu trop grand? Pour M. Barre, la politique agricole commune n'étant qu'une étape de transition, il faut réaliser une union économique et industrielle, qui est menacée aujourd'hui par des forces centrifuges. A cette union, que pourrait couronner une entente monétaire, il faut un cadre, et pour le remplir une volonté politique.

Ces arguments ne manquent pas de bien-fondé, mais M. Barre n'a-t-il pas retracé ce qui, pour l'instant, est pratiquement impossible... pour les raisons que lui-même a exposées...

Justement à propos de la politique agricole qui a été évoquée, M. de Caffarelli, devant le Congrès de la F.D.S.E.A. de la Gironde, à Bordeaux, a dit: « L'ensemble de la politique agricole commune ne sera jamais réglé, si on n'harmonise pas les législations dans tous les pays du Marché Commun ». Et d'ajouter: « Le beurre, c'est la taupinière qu'on monte en épingle! On en fait une campagne d'intoxications, alors qu'il reste la montagne des autres matières grasses, dont on ne parle pas, soutenues qu'elles sont par de puissants groupes financiers... »

M. de Caffarelli, sur ce dernier point, en dit trop ou... pas assez. Mais en faisant allusion aux législations, il met le doigt sur le défaut de la cuirasse.

Ce que les sommités et les experts constatent aujourd'hui, l'homme de la rue, lui, l'avait dit, il y a dix ans. Pour faire un vrai Marché Commun, il faut d'abord des conditions législatives, économiques, fiscales, sociales, monétaires et autres, égales. Toute disparité sur un plan quelconque ne peut que compromettre l'équilibre et le bon fonctionnement du Marché Commun.

Les « politiques » hélas! ont négligé cette vérité, et maintenant ils constatent que la machine est détraquée avant même d'avoir servi...